



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Régimes indemnitaires des personnels techniques (ITRF) et ouvriers (DAPOOUS) FOESR rappelle au CNOUS l'urgence d'une harmonisation nécessaire

Dans un courrier adressé ce 26 juin 2024 à Madame la Présidente du CNOUS, FOESR attire l'attention sur les énormes écarts indemnitaires (primes) qui perdurent entre les différentes catégories de personnels des CROUS, mais aussi au sein même de la filière ITRF.

Ces inégalités sont accentuées par d'importantes disparités régionales d'un CROUS à l'autre.

FOESR appelle donc le CNOUS à l'ouverture de discussions nationales permettant de gommer ces disparités indemnitaires inacceptables et retrouver une cohésion salariale.

Filière ITRF : stop au traitement différencié entre agents !

D'abord, FOESR rappelle l'urgence d'harmoniser l'IFSE au sein de la filière ITRF, tant au niveau du réseau (harmonisation entre CROUS) qu'entre personnels ITRF et néo-ITRF (ex PO).

En effet, suite à la fonctionnarisation de 2019/2020, la plupart des CROUS ont fait le choix de transposer l'ISF des PO devenus ITRF pour établir les montants d'IFSE, souvent sans concertation avec les organisations syndicales.

Si cela a permis de ne pas creuser un fossé indemnitaire avec les agents restés sous statut DAPOOUS, d'un autre côté cela a instauré une distinction entre personnels (anciens et nouveaux) de la filière ITRF. Inacceptable !

Actuellement, les ITRF (ex PO) ont généralement une IFSE très inférieure à celle de leurs homologues ITRF d'origine, de l'ordre de - 35%... Qu'est-ce qui peut justifier un tel écart ?

FOESR revendique donc la stricte identité indemnitaire (IFSE) pour tous les agents ITRF des CROUS sur la base d'une correspondance grade-groupe de fonction.

ITRF : à quand un alignement sur l'IFSE de l'ESR et de l'AENES ?

FOESR déplore la grande disparité de mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire triennale ITRF au sein du réseau : certains CROUS négocient avec les OS ; d'autres prennent des mesures unilatéralement ; d'autres ne donnent pas d'informations...

Où est la transparence et l'harmonisation dans le réseau des CROUS ?

Pour FO, il y a urgence à rattraper l'IFSE des ITRF sur les montants largement supérieurs qui se pratiquent dans les autres établissements de l'ESR.

Et in fine, FOESR demande l'alignement des montants moyens d'IFSE sur ceux de l'AENES.

Personnels DAPOOUS : pour un plancher d'ISF au taux 7 tout de suite !

FOESR rappelle que le taux plancher d'ISF reste bloqué au taux 5 depuis pas moins de 20 ans, entraînant un décrochage salarial entre personnels de statuts différents qui exercent pourtant les mêmes métiers. Cet état de fait qui perdure crée de vives tensions et remet en cause la cohésion des équipes.

FOESR demande qu'une décision nationale entérine l'augmentation immédiate du montant plancher annuel de l'ISF à hauteur du taux 7 (700%). Et + 1 point d'ISF pour tous les personnels qui sont déjà au taux 7 ou supérieur.

FOESR demande un rattrapage indemnitaire immédiat de l'ISF des PO-DAPOOUS vers les montants moyens de l'IFSE des ITRF.

CIA : exiger un même montant pour tous !

Opposé aux primes à la tête du client (dites « *primes au mérite* »), FOESR revendique que le « *geste indemnitaire de fin d'année* » (CIA) soit d'un même montant pour tous, fixé nationalement.

Et toujours : revalorisation de la grille DAPOOUS !

Pour rappel, avec la FGF-FO, FOESR revendique une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de + 10% ; et l'ouverture de négociations pour le rattrapage de la perte indiciaire depuis 2000 (- 28,5 %), perte qui met en difficulté les agents de toutes catégories.

Concernant la grille indiciaire DAPOOUS, FO ESR persiste à revendiquer sa revalorisation significative et homogène, à hauteur des montants de la grille des fonctionnaires.

De même, FOESR demande que les temps de passage d'échelons dans la grille des PO soient calqués sur ceux de la grille des personnels fonctionnaires.

**POUR LE DROIT AU RESPECT ; POUR LE RESPECT DE VOS DROITS
ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE !!**

Montreuil, le 26 juin 2024